

Démarche : Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

Organisme : Préfecture des Bouches du Rhône

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La procédure suivante permet le dépôt des dossiers de demandes d'agrément - première demande ou renouvellement - d'associations de protection de l'environnement au titre des articles L141-1 et R 141-1 à R 141-20 du Code de l'environnement.

Identification de l'association

Nom de l'association

Inscrire le nom complet de l'association

Sigle

Sigle de l'association - si existant

SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse du siège social

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

Adresse postale si différente du siège social

Adresse postale si différente de celle du siège social

Site internet

Adresse du site internet de l'association

Nom et prénom du représentant légal

Nom du contact en charge du dossier

Inscrire le nom de la personne en charge du dossier

Coordonnées téléphoniques

Inscrire le numéro de téléphone de la personne en charge du dossier

Courriel

Inscrire l'adresse électronique de la personne en charge du dossier

Type de demande

Type de demande

Indiquer s'il s'agit d'une première demande d'agrément ou d'une demande de renouvellement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande

Demande de renouvellement

Cadre territorial de la demande

Indiquer le périmètre géographique sur lequel porte la demande

- départemental (Bouches du Rhône)
- régional
- national

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Départemental

Régional

National

Date du dernier arrêté d'agrément

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

A fournir pour les associations demandant un renouvellement de leur agrément

Commentaires et explications complémentaires de l'association

Commentaires

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de demande d'agrément/renouvellement indiquant le champ géographique de la demande

Lettre signée du représentant légal ou membre du conseil d'administration délégataire d'un pouvoir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts

Statuts en vigueur de l'association

- Rappel : les statuts doivent être datés, signés par au moins deux représentants du Conseil d'administration et déclarés en Préfecture pour mise à jour du Registre National des Associations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Réglement intérieur si existant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'insertion au journal officiel de la déclaration mentionnée à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Une copie de l'insertion au journal officiel de la déclaration mentionnée à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des dirigeants de l'association

Liste des dirigeants en vigueur comprenant :

leur nom , leur profession, le lieu du domicile, leur nationalité et leur rôle au sein de l'association

- Rappel : la liste des dirigeants doit être déclarée en Préfecture pour mise à jour du Registre National des Associations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Note présentant l'activité de l'association lors des 5 dernières années

Note présentant l'activité et l'évolution de l'association, le champ géographique dans lequel elle intervient ainsi que tout élément de nature à établir qu'elle a effectivement et publiquement œuvré à titre principal pour la protection de l'environnement

Cas d'une première demande : note portant seulement sur les 3 dernières années.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Compte-rendus des assemblées générales des 5 dernières années

Assemblées générales ordinaires et extraordinaires -

Cas d'une première demande, ne fournir que les 3 dernières années

- Cas d'une première demande : 3 dernières années

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapports d'activités des 5 dernières années

Cas d'une première demande : 3 dernières années

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes de résultat et de bilan des 5 dernières années

Cas d'une première demande : 3 dernières années

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Montant et répartition des cotisations des 5 dernières années (dont répartition géographique)

Fournir : le montant des cotisations par catégorie / type de membre ; le nombre et la répartition géographique des membres à jour de leur cotisation décomptés lors de l'assemblée générale ; le nombre de membres, personnes physiques, cotisant par l'intermédiaire d'associations fédérées le cas échéant ; le produit des cotisations par type de cotisant et au total

Cas d'une première demande, ne fournir que les 3 dernières années

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dates des réunions des conseil d'administration des 5 dernières années

Cas d'une première demande : 3 dernières années

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation sur l'honneur conforme à l'article 18 du décret 2017-908 du 6 mai 2017 signée du représentant légal

Fournir une attestation conforme à l'article 18 du décret 2017-908 du 6 mai 2017 signée du représentant légal ou de la personne délégataire du pouvoir du représentant légal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de souscription au Contrat d'engagement républicain

Engagement à fournir sur papier libre, signé par le représentant légal, conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 OU signature à apposer sur l'annexe du décret susmentionné

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pouvoir

A fournir si la lettre de demande d'agrément n'a pas été signée par le représentant légal de l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Modalité de l'accès aux comptes s'il s'agit d'une première demande

S'ils ne figurent pas dans les statuts ou le règlement intérieur justifier : a) Les conditions permettant l'accès aux comptes de l'association par tous ses membres ; b) Les délais de communication permettant aux membres de prendre connaissance à l'avance des documents sur lesquels ils sont amenés à se prononcer en assemblée générale ; c) Les modalités de déroulement des votes de l'assemblée générale.